

AVIS

ENGAGEMENT D'UNE PROCÉDURE DE REPRISE ADMINISTRATIVE DES CONCESSIONS FUNÉRAIRES LAISSÉES À L'ÉTAT D'ABANDON

(Articles L2223-17 et 18 et R2223-12 à 21 du Code général des collectivités territoriales)

Le public est informé de l'engagement d'une procédure de reprise administrative des concessions funéraires laissées à l'état d'abandon.

Cette procédure démarrera le **mercredi 29 septembre 2021 à 09h30** dans l'enceinte du cimetière communal (Route de Bourg) par une visite contradictoire dont le but sera de constater par procès-verbal l'état visuel des concessions faisant apparaître tous les signes extérieurs de l'état d'abandon (monuments et ornements funéraires cassés ou dégradés, croix rouillées, herbes sauvages et mousses envahissantes, emplacements nus et vides de tous corps ...).

Cette visite, à laquelle seront convoqués les titulaires et/ou ayants droit lorsque ceux-ci sont connus des services municipaux, sera conduite sous la responsabilité de M. Alain MOIROUX, adjoint au Maire délégué pour mener à bien cette opération, assisté de MM Arnold CHOLAT (policier municipal) et Damien MAUBERT (gestionnaire du cimetière).

Tous les titulaires ou ayants droit des concessions sur lesquelles une plaquette portant l'inscription « cette concession réputée à l'état d'abandon fait l'objet d'une procédure de reprise – Prière de s'adresser à la mairie » sont invités à se présenter en personne (ou à se faire représenter) lors de la **visite contradictoire du 29 septembre 2021**. La liste nominative des 77 concessions visées par la procédure est annexée au présent avis.

Ensuite, les titulaires ou leurs ayants droit seront avisés sous huit jours des conclusions du procès-verbal et seront mis en demeure de procéder à la remise en état des concessions. Des extraits de ces procès-verbaux seront affichés au cimetière et en Mairie.

Fait à MORESTEL, le 9 août 2021
Frédéric VIAL, le Maire



Affiche apposée le 09 août 2021 en Mairie et au cimetière communal

Mairie

Hôtel de Ville
B.P. 6
38510 MORESTEL
Tél. 04 74 80 09 77
e-mail : mairie@morestel.fr
web : www.morestel.fr